



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-44518>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **26-44518**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'ANNECY

Correspondant : Monsieur le Maire

Adresse : Esplanade de l'Hôtel-de-Ville, B.P. 2305 74011 Annecy

Coordonnées :

Téléphone : 0485467922

Courriel : marchespublics@annecy.fr

Adresse internet : <http://www.annecy.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.annecy.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Assurance annulation de manifestation

Lieu d'exécution : Mairie d'Annecy, 74011 Annecy

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La Ville d'Annecy procède à une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurances «annulation de manifestation», qui constitue l'ensemble du marché, pour La Fête du Lac organisée le 1er août 2026. La présente consultation est lancée sous forme marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique, marché à prix forfaitaire ferme, non révisable. Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du Code de la commande publique et aux arrêtés du 22 mars 2019, la transmission des candidatures et des offres s'effectue exclusivement par voie dématérialisée

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Sur le budget de fonctionnement de l'acheteur, fonds propres de la collectivité
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique - conditions de garantie : 50%
- Tarification : 50%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 01/06/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : jusqu'au 15/07/2026

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 26AS-CP-0932-W

Renseignements complémentaires : Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.annecy.fr>

Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : NON Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 2 place de Verdun 38000 GRENOBLE Tél :

0476429000 Mel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des

recours : Les recours peuvent être effectués par voie postale, ou électronique sur le site www.telerecours.fr

Une même compagnie d'assurance ne pourra présenter plus d'une offre. Un même

intermédiaire d'assurance (agent ou courtier) ne pourra présenter plus d'une offre. Une même

personne ne pourra représenter plus d'un candidat. Il n'est pas prévu de variante imposée ayant le

caractère de prestation alternative. Les variantes libres, au sens de l'article R. 2151-8 du Code de la

commande publique, ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire

éventuelle. L'acheteur négociera avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation

pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Toutefois, l'acheteur pourra

attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le marché est conclu à

compter de sa notification jusqu'à la désinstallation définitive du matériel

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Exclusivement par voie dématérialisée

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/05/2026